



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/17

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 21 mars 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT, Mme PILLON arrivée à 21h09.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT, pouvoir à M. HELOIRE ; M. ANDRZEJEWSKI Grégory, pouvoir à Mme LAMY, M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Représentés : 4

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Subventions aux associations pour 2024

Rapporteur : M. MICHAUD

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions aux associations allouées pour l'année 2024.

Toutes les associations pour lesquelles il est proposé l'attribution d'une subvention ont rempli les conditions nécessaires à la prise en compte de leur dossier de demande, à savoir transmettre les documents comptables et motiver leur demande.

La commission « subventions aux associations » s'est réunie le mercredi 6 mars 2024 et a examiné les propositions de subventions pour l'année 2024.

Il est précisé que le versement des subventions pourra être réalisé, en une seule fois, dans le mois qui suit le vote en Conseil pour l'ensemble des associations à l'exception des associations liées à la commune par une convention d'objectifs et de moyens.

Pour ces dernières, un premier versement à hauteur de 70% du montant voté sera effectué dans le mois suivant le vote en Conseil, et le solde sera versé conformément aux dispositions prévues dans la convention.

Vu l'avis de la commission « subventions aux associations », réunie le 6 mars 2024 ;



SUBVENTIONS 2024			
Associations	Rappel montant voté 2023	Demande association 2024	Montant proposé 2024
Associations sportives			
Avenir Sportif de Genay Football	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Arts Martiaux Genay	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Club Ganathain de Badminton	2 300,00 €	3 600,00 €	3 300,00 €
Gym Volontaire Genay	2 500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €
A.S.Genay Handball	13 000,00 €	6 370,00 €	6 370,00 €
Genay Tonic Danse	1 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
U.S.T.G	1 210,00 €	300,00 €	300,00 €
VTT Ganathain	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Aïkido	150,00 €	200,00 €	200,00 €
ACVS Athlétisme	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL Associations sportives	38 910,00 €	41 720,00 €	31 920,00 €
Associations non sportives			
Comité Des Fêtes	7 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €
Cécillienne	25 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Chantereine	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Les Comédiens du Fortin	300,00 €	400,00 €	400,00 €
Giana	1 500,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €
L.A.C.I.M	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Jardiniers du Dimanche	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Sou des Ecoles	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Arts a Genay	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Club Philatélique	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Agape	1 500,00 €	1 750,00 €	1 300,00 €
Académie des Dombes	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Inter Classes	0,00 €	8 620,00 €	1 500,00 €
Théâtre Merken	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
Classes en 4	320,00 €	500,00 €	320,00 €
Gaïmalis	0,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Ganabrass	750,00 €	1 500,00 €	800,00 €
TOTAL Associations non sportives	41 020,00 €	59 920,00 €	49 770,00 €
Ecoles, Collèges et Lycées			
AS Lycée Rosa Parks	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AS Collège Jean Renoir	200,00 €	200,00 €	200,00 €
OCCE JY Cousteau	20 250,00 €	20 250,00 €	20 250,00 €
TOTAL Collège et lycée	20 650,00 €	20 650,00 €	20 650,00 €
Associations Caritatives			
Les restaurants du Cœur	2 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
S.P.A	4 526,00 €	4 526,00 €	4 526,00 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Secours populaire	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ADAPEI 69	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Centre Léon BERARD	300,00 €	300,00 €	300,00 €
EHPAD CLAIRVAL ASSOCIATION soleil d'automne	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Accueil de jour aux lucioles	550,00 €	550,00 €	550,00 €
CSF	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Une rose un espoir / Cancer	500,00 €	1 000,00 €	600,00 €
TOTAL Caritatives	11 276,00 €	12 276,00 €	11 876,00 €
Formation			
Chambre des métiers	750,00 €	750,00 €	750,00 €
MFR BALAN	50,00 €	50,00 €	50,00 €
MFR La Vernée	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Ain Domicile service	0,00 €	500,00 €	500,00 €
MFR MONTLUEL CFA LA DOMBE	200,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL Formation	1 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Institutionnelles			
Mission locale	8 756,00 €	8 887,05 €	8 887,05 €
Coordination sociale Gendarmerie	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Centre Information droit de la femme et des familles	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL Institutionnelles	17 356,00 €	17 487,05 €	17 487,05 €
TOTAL	130 312,00 €	153 553,05 €	133 203,05 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modalités d'attribution des subventions aux associations ;
- **APPROUVE** les montants de subventions 2024

Monsieur GENESTIER et Monsieur SOTHIER, n'ont pas pris part au vote, étant membres exécutif d'une association.

VOTE	Pour	27	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 22 mars 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 22 mars 2024

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*

